

**PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Du 22 MARS 2024
CONVOCATION DU 13 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux mars à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 13 mars 2024 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Guillaume POUJOL-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI - Éric SAZY -Florent TAFFARELLO.

Excusés : Fabienne SOULIE – Maurice BARDIER

Invitée : Isabelle NARCISSE

Secrétaire de séance : Vincent DE CONTI

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière la réunion du 30 janvier 2024 qui est validé à unanimité par le conseil.

1. Préparation du Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Maire présente chapitre par chapitre les dépenses de fonctionnement et d'investissement 2023, le Conseil propose de budgétiser ces sections en fonction des dépenses et recettes attendues et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il vote les subventions aux associations comme suit :

ACCA	600.00
ACVA	38.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100.00
CCJA	15.00
Lutte contre le cancer	100.00
comité des fêtes	1 855.00
FNACA de Revel	150.00
Fédération Accidentés du travail	
FNATH	50.00
secours populaire	400.00
Mieux vivre chez soi	150.00
coopérative scolaire école cabanial	200.00
coopérative scolaire collèges 1caraman 9 REVEL	200.00
hemera	200.00

2. Location du logement du Grand Rey appartement 4 :

Monsieur Guillaume POUJOL, informe le conseil que le logement communal du Grand Rey N°4 Sis 47 route de Revel va être disponible à compter du 07 avril 2024.

Il montant du loyer est actuellement de 520 € avec un montant des charges à 15 €.

Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter le montant du loyer.

Le conseil après avoir délibéré, fixe à l'unanimité :

- Le montant du loyer pour le logement sis47 route de Revel Appartement N°4 à 565 € (cinq cent soixante-cinq euros)
- Le montant des charges à 15 € (quinze euros)
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer et appliquer le bail des nouveaux locataires.

3. Questions diverses

Monsieur le Maire fait compte rendu de la réunion avec la Gendarmerie question défense, ainsi que la réunion avec le Service d' Incendie et de Secours.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,



Le Secrétaire,

